



DECISION N°101/DA/FEICOM/DG DU

10 NOV 2024

Pour la poursuite de l'accompagnement de la mise en place de la comptabilité patrimoniale des exercices 2018-2022.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 320 /DA/FEICOM/DG/DMRFD/SDAS/SMA/WSSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°023/AONO/FEICOM/CIPM/2024 du 26 août 2024 en procédure d'urgence pour la poursuite de l'accompagnement de la mise en place de la comptabilité patrimoniale des exercices 2018-2022.

DECIDE:

Article 1^{er} : Le Cabinet Liman Consulting, BP : 12372 Yaoundé-Cameroun, TÉL : (237) 6 95 21 41 58 est déclaré adjudicataire à l'Appel d'Offres visé supra, pour un montant de **quatre-vingt-quatorze millions six cent douze mille neuf cent cinquante et un (94 612 951) francs CFA TTC**. Il compte exécuter le Marché dans un délai de **onze (11) mois et une (01) semaine**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable dudit Cabinet est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

10 NOV 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Ako
MAGISTRAT HORS-HIERARCHI